

Topal Payroll : Update-Guide à la version 4

Merci d'avoir fait le pas vers la nouvelle version 4 de Topal Payroll. Afin que l'update à la nouvelle version fonctionne parfaitement et que les premières calculations des salaires puissent se faire, il est utile de consulter les adaptations et modifications que nous avons résumé dans ce document.

Le logiciel Topal Payroll Version 4 est certifié Swissdec 5.0. Par rapport à la version précédente de Topal Payroll de nouveaux récepteurs de données sont disponibles et doivent être introduits dans les données. Les pages suivantes traitent donc de ces récepteurs et les adaptations dans notre logiciel.

Il n'y a pas de soucis à se faire, tout ce que vous avez pu transmettre jusqu'ici est toujours possible sans changement. Il y a de nouveaux domaines comme statistique, frontaliers et prévoyance professionnelle (LPP) à traiter.

Contenu

Topal Payroll : Update-Guide à la version 4	1
PUCS : Préparation version 3.7.x.....	2
PUCS : Entrées-/sorties	2
PUCS : Statistique	3
PUCS : Impôts à la source.....	6
PUCS : Listes annuelles	7
PUCS : LPP	9
PUCS : Rectificatif certificat de salaires	11
Nouvelles listes	12
Portail pour décomptes de salaires	13
AVS salaire insignifiant	15
Autres nouveautés.....	16

PUCS : Préparation version 3.7.x

Avec la mise à jour de Topal Payroll de la version 3.7.x à la dernière version 4.1.x, le standard Swissdec 5.x est désormais implémenté. Cette évolution entraîne plusieurs changements, notamment l'ajout de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux types de transmission. De plus, la structure XML des fichiers transmis a été modifiée. Cela signifie que les anciennes transmissions Swissdec réalisées avec la version 3.7.x sous Swissdec 4.0 ne peuvent plus être envoyées après la mise à jour et ne seront malheureusement plus consultables dans Payroll. Elles resteront toutefois disponibles dans la base de données.

Il est donc essentiel de finaliser tous les processus Swissdec avant d'effectuer la mise à jour vers la version 4.1.x :

- **Traitements annuels** : toutes les déclarations annuelles doivent être transmises et libérées.
- **Traitements mensuels** : les décomptes IS doivent être envoyés et les quittances récupérées.

Ce n'est qu'après avoir terminé ces étapes que la mise à jour vers la version 4.1.x devra être effectuée.

PUCS : Entrées-/sorties

Topal Payroll détermine sur la base des mutations de la base du personnel que :

- De nouveaux collaborateurs doivent être annoncés à l'AVS, à la CAF ou la prévoyance professionnelle (LPP)* ou éventuellement sortis
- Le collaborateur a déménagé (seulement LPP)*
- Le collaborateur a une adaptation significative du salaire (seulement LPP*)

Cela permet de préparer les mutations mensuelles pour donner suite aux entrées/sorties ainsi que des modifications substantielles dans le personnel et les transférer le cas échéant à l'AVS, CAF ou éventuellement LPP.

En plus de la transmission, les fonctionnalités suivantes sont à disposition :

- Regénérer les annonces à : efface toutes les annonces d'entrées et de sorties (y compris celles complétées manuellement) et les regénère à nouveau.
- Compléter les annonces à : complète automatiquement les mutations dans le personnel qui ont été ajoutées après la première préparation. Les annonces à créées manuellement restent inchangées.
- Annonces à : permet de compléter manuellement des annonces existantes resp. des annonces non proposées.

Toutes les caisses AVS et avant tout les caisses de pensions (LPP) ne sont pas encore « PUCS-Ready », il est donc possible de présélectionner les assurances nécessaires.

* seulement possible si la caisse de pensions accepte les messages PUCS. D'autres informations sont disponibles sous www.swissdec.ch.

PUCS : Statistique

Pour l'identification lors d'une transmission à l'Office Fédéral de la Statistique, il est nécessaire d'introduire le numéro du registre du commerce ainsi que le numéro UID. En plus des informations généralement saisies dans les données du personnel il est également nécessaire de saisir les données suivantes sur le collaborateur respectivement le poste :

Infos poste :

The screenshot shows the 'Info poste' (Job Information) screen for employee 1013 Azémard, Audrey. The interface is organized into several sections:

- Collaborateur:** Shows basic information like 'Statut du poste' (Active), 'Désignation du poste' (Horloger), and 'Taux d'occupation' (100%).
- Poste:** Shows 'Type de poste' (Irrégulier/Régulier) and 'Hrs. par semaine' (40).
- Lieu de travail:** Shows 'Lieu de travail' (A12345677, Filiale Suisse Romande (Lausanne 25)).
- Statistique:** Shows 'Du' (01.01.2025) and 'REE' (A12345677, Filiale Suisse Romande (Lausanne 25)).

The left sidebar contains navigation menus for 'Traitements', 'Données de base', and 'Listes'.

- Désignation du poste (à sélectionner depuis la liste déroulante)
- Taux d'occupation du poste
- Occupation régulière ou irrégulière
- Heures/Leçons par semaine/ lors d'occupation régulière
- Lieu de travail avec no REE

Salaire

En plus du salaire de base, il est maintenant également obligatoire d'annoncer le droit annuel vacances. Il faut annoncer une valeur en jours et toujours pour un poste à 100%.

Solde heures/jours de vacances	
Solde des vacances ML	-3.00
Solde des jours supplémentaires ML	-26.00
Réserve 41	0.00
Réserve 42	0.00
Droit aux vacances/année	25.00
Réserve 44	0.00
Réserve 45	0.00
Réserve 46	0.00

Statistique

Le nouveau chapitre retravaillé « Statistique » doit être rempli complètement.

The screenshot shows the Topal software interface with the following details:

- Header:** Accueil / 1013 Azémar, Audrey*
- Left sidebar (Données de base):**
 - Traitements
 - Collaborateur
 - Champs de réserve
 - Documents
 - IS aperçu annuel
 - Poste
 - Notes
 - Historique
- Right panel (1013 Azémar, Audrey* | Statistique):**
 - Collaborateur:**
 - Accord salarial: Contrat de travail individuel, Paiement des salaires: Paiement du salaire sur une base mensuelle, Formation de l'employé: Haute école spécialisée (HES), Haute école pédagogique (HEP)
 - Type de contrat: Contrat à durée indéterminée avec salaire mensuel
 - Paiement des salaires: Salaire mensuel contractuel, 13ème salaire contractuel, autres éléments contractuels du salaire
 - Informations complémentaires:**
 - Personnel mis à disposition (uniquement pour les entreprises de location de services)
 - Personnel permanent (administration publique uniquement)
 - Profession*: Horloger
 - Profilage texte libre

En fonction du choix du genre de salaire, des informations différentes concernant le type de contrat et de paiement sont disponibles. La référence au 13^{ème} salaire mensuel est reprise depuis les codes salaires du poste. La désignation professionnelle du poste est reprise de la désignation du poste (voir info poste) et peut être précisée en cas de besoins.

Les flags « personnel de location » et « personnel de base » ne sont nécessaires que pour des sociétés de location de personnel et dans l'administration publique.

Informations pratiques :

Les messages d'erreurs indiquant où des données sont manquantes sont incrémentales.

1^{er} niveau :

Si des informations concernant la statistique qui manquent, seules ces erreurs apparaissent. Des désignations de postes manquants ou jours de vacances qui manquent, cela ne s'affiche pas encore comme erreur dans ce cas.

2^{ème} niveau :

Si les données statistiques sont disponibles, mais il manque encore une désignation de poste seule une information concernant la désignation de poste manquante apparaît.

3^{ème} niveau :

Seulement si toutes les données nécessaires sont là, à l'exception du droit annuel vacances en cas de 100%, arrive le message concernant l'erreur des jours de vacances manquants.

Erreurs de validation		Exporter
Erreur	Chemin d'accès	
▼ Source: Lakovic, Ivan [1006]		
Pas de leçons/heures saisies sur le poste Poste Lakovic, Ivan [1006]	Poste -> Info poste	
▼ Source: Poste Althaus, Franz [1008]		
Formation non définie	Poste -> Statistiques	
▼ Source: Poste Goodyear, Manon [1009]		
Formation non définie	Poste -> Statistiques	

PUCS : Impôts à la source

Les informations concernant les impôts à la source de tous les cantons sont maintenant disponibles dans le domaine des assurances. Il est maintenant possible d'afficher à choix toutes les assurances et cantons ou seulement ceux qui sont configurés pour le traitement effectif. Ceci rend le travail plus facile :

Swissdec 5.0 permet maintenant de gérer plusieurs succursales avec son propre numéro DPI (Débiteur de la Prestation Imposée).

Dans le cadre de la migration des données de la version 3 à la version 4, Topal Payroll crée automatiquement la première succursale avec les données par canton. Celle-ci sera également ajoutée dans les données des collaborateurs soumis à l'IS. Si plusieurs numéros DPI sont disponibles dans le canton, il faut le sélectionner sur le collaborateur.

Lors de la transmission de l'impôt à la source, le traitement reste le même comme jusqu'à présent. Topal Payroll contrôle avant la transmission simplement la plausibilité des données. Ceci concerne par exemple :

- Y a-t-il un lieu de séjour et un lieu d'imposition ?
- Est-ce que le tarif sélectionné correspond aux données de la personne ?
- Est-ce que le partenaire d'un collaborateur marié avec le tarif « marié » est-il saisi ?
- Est-ce que le nombre d'enfants correspond-il au tarif sélectionné ?

PUCS : Listes annuelles

Les listes annuelles PUCS ont été complétées partiellement et le domaine « frontalier » a été ajouté. Dans le domaine de l'AVS, l'information concernant la caisse de pension manquante est devenue obligatoire :

AVS :

La validation contrôle maintenant si les informations concernant l'assureur CP/LPP existent. Si ces informations ne sont pas saisies, une information y relative apparaît lors de la validation :

Si les informations concernant l'assureur CP/LPP sont connues, elles devraient être ajoutées sous CP/LPP même que l'assureur n'est pas encore en mesure de recevoir les données par PUCS :

- Nom
- No de contrat

The screenshot shows the Swissdec PUCs interface for entering insurance data. The main title is "LPP (Prévoyance professionnelle) | Données d'assurance". On the left, there's a sidebar with filters like "Type keywords here", "Filtrage actif", and categories such as AVS (Caisse de compensation), LAA, LAAC, IJM, and LPP. The main form area contains fields for "Désignation*" (set to "LPP (Prévoyance professionnelle)", highlighted in yellow), "Type d'assurance" (set to "Prévoyance vieillesse, invalidité, 2ème pilier"), "Complément" (empty), "Contrat" (with "N°assureur" empty, "N° Client" set to "123456", "N° contrat" set to "654321", and "N° décompte" empty), and a "Données d'assurance" section.

Si ce mandat n'a pas de système de prévoyance professionnelle, il faut justifier cela dans la rubrique LPP.

Swissdec

Justification en l'absence d'assureur

This is a screenshot of a justification form for the absence of an insurer. It consists of a large text input field with a placeholder "Justification en l'absence d'assureur".

D'autres domaines :

En ce qui concerne les autres domaines dans les annonces annuelles, il n'y a rien à signaler par rapport aux versions précédentes. Les points suivants sont importants :

CAF :

Selon la caisse de compensation, la CAF doit être transmise avec l'AVS.

LAA, LAAC, APG

La majorité des problèmes par le passé concernaient des erreurs dans les informations des assurances. Il est primordial que les profils des assurances transmises par l'assureur soient conformes au profil Swissdec.

La liste de tous les assureurs participants ainsi que leur numéro Swissdec peut être trouvé sous :

<https://www.swissdec.ch/data-receiver>

Impôts :

Sous la rubrique Impôts il faut comprendre l'envoi électronique du certificat de salaire pour les impôts. Le certificat peut être transmis aux cantons suivants : BE, BS, LU, NE, VS, FR, JU, SO et VD. Il n'y a pas de modifications de champs obligatoires par rapport à la version 3.7.

Frontaliers :

C'est un domaine à l'intérieur des impôts. Ne sont concernés que les cantons qui ont conclus des accords concernant les frontaliers avec les pays voisins France et ou Italie. Des « annonces frontaliers » sont créées pour les cantons de BE, BL, BS, NE, TI, VS, JU, SO et VD. Le canton de GE, comme seul canton, n'a pas signé d'arrangement avec la France.

Topal Payroll défini les données et informations IS automatiquement pour la transmission. Pour la première fois fin 2025.

PUCS : LPP

La transmission des sommes salariales prévisionnelles pour la LPP est une nouveauté majeure de la version Swissdec 5.0. La majorité des assureurs ne sont malheureusement pas encore prêt à recevoir ces données. Cela devrait probablement se faire durant 2025. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'assureur quand il sera possible de transmettre le salaire prévisionnel pour l'année suivante. Une liste actualisée des caisses de pensions prêtes pour la réception se trouve sous <https://www.swissdec.ch/data-receiver>.

Réglages de l'assurance :

Afin que Swissdec puisse attribuer correctement les données d'assurance, il faut compléter pour chaque assurance la base avec le numéro d'assureur, no de client et no de police :

Comme jusqu'à présent, les codes correspondants doivent être créés dans les coordonnées de calcul et attribués aux collaborateurs.

Transmission LPP

A l'opposition aux annonces annuelles précédentes, les salaires LPP seront annoncés comme prévisionnels et non réalisés. L'organisme de prévoyance calcule les primes annuelles resp. mensuelles sur la base de cette annonce.

The screenshot shows the Topal Payroll software interface. At the top, there's a header with 'PUCS' and a menu bar with options like 'Créer déclarations', 'Transmettre', 'XML', 'Calculer données' (which is highlighted in yellow), 'Supprimer données', and 'Utiliser valeurs calculées'. Below the header, there are sections for 'Entrées / sorties' (with 'Déclaration mensuelle' and 'Déclaration annuelle' options) and 'LPP' (selected). A date input field shows '01.01.2025'. There are also checkboxes for 'Données test' and 'Déclaration de remplacement'.

Il faut au préalable définir une date d'annonce. C'est normalement le 1er janvier de l'année suivante. Le bouton « Calculer les données » permet à Topal Payroll de calculer un salaire annuel à l'aide des données de la personne et des genres de salaires. Ce montant est proposé pour la transmission par Topal Payroll :

The screenshot shows two tables. The first table lists employees with columns for 'N° pers.', 'Nom', 'Prénom', 'Valeur calculée', 'Valeur', 'Transmettre', and 'Erreur'. The second table is titled 'Informations de calcul' and shows a breakdown of the calculation with columns for 'Genre de salaire', 'Désignation', 'Type', 'Période(s)', 'Mois', 'Facteur', and 'Année'. Arrows point from the 'Valeur calculée' column in the first table to the 'Facteur' and 'Année' columns in the second table, indicating how the annual value is derived from monthly values.

La valeur calculée n'est pas encore transmise mais doit être insérée dans la colonne « Valeur » ceci se fait à l'aide du bouton « Reprendre les valeurs calculées ». Ces valeurs peuvent encore être adaptées manuellement si des modifications majeures sont déjà connues. Si les salaires sont créés sous « Valeur » la transmission des salaires prévisionnels peuvent être transmis par PUCS à l'organisme de prévoyance.

Des adaptations conséquentes des salaires durant l'année sont à transmettre par entrée/sortie.

PUCS : Rectificatif certificat de salaires

Puisque le certificat de salaire est considéré comme un acte officiel, il est important qu'un document erroné doit être annulé et refait. Ceci se faisait jusqu'à présent manuellement avec une remarque sous chiffre 15 « Remplace le certificat du xx.xx.xx ». Ceci est toujours possible avec un certificat de salaire papier.

Si le certificat est également envoyé par PUCS aux autorités fiscales, cette remarque n'est probablement pas prise en considération par les autorités fiscales qui traitent alors 2 certificats de salaires.

Afin d'éviter ce genre de problèmes, chaque certificat contient automatiquement une « ID » unique. Si un nouveau certificat doit être créé, il faut établir un rectificatif qui annule le certificat original.



Information :

Afin que les certificats puissent contenir un ID, ils doivent avoir été créés avec la nouvelle version 4.0 puisque les anciennes versions ne pouvaient pas créer des ID.

A l'aide de l'année et le bouton « Rechercher ID certificat de salaire » le certificat erroné peut être cherché et sélectionné. Par la suite, on peut par la fonction « Transmettre » le nouveau certificat comme rectificatif à l'autorité fiscale dans un nouveau fichier XML.

Par la suite, il est possible d'imprimer le nouveau certificat pour le collaborateur à l'aide du menu des listes annuelles. La nouvelle version imprimée contient également la remarque qu'il s'agit d'un rectificatif (remarque sous chiffre 15).

Nouvelles listes

Toutes les listes standard de Topal Payroll Version 4.0 ont été migrées à un nouveau générateur de listes (List & Label). Les listes Swissdec ne sont pas concernées par ce changement.

Comme jusqu'à présent, les listes originales de Payroll ne peuvent pas être adaptées. Il faut le faire à l'aide d'une copie.

Les anciennes listes de la version 3.7 sont encore disponibles durant une phase transitoire, mais plus modifiables. Elles sont affichables à l'aide du flag « Afficher les anciennes listes » :

Assurance Sociale	Status	ACTION
Allocations familiales payées	Standard	★
Allocations familiales payée...	Standard Ancienne évaluation	★
Attestation d'assurance AVS	Swissdec	★
Décompte caisse de pension	Standard	★
Décompte caisse de pensio...	Standard Ancienne évaluation	★
Décompte LAA	Swissdec	★
Frontaliers	Swissdec	★
IJM décompte	Swissdec	★
Attestation de salaire AVS	Swissdec	★
Décompte LAAC	Swissdec	★

Portail pour décomptes de salaires

Un nouveau portail de distribution permet une distribution simplifiée des décomptes de salaires mensuels et des certificats de salaires annuels. Ce portail permet la création et distribution des décomptes de salaires par différents canaux :

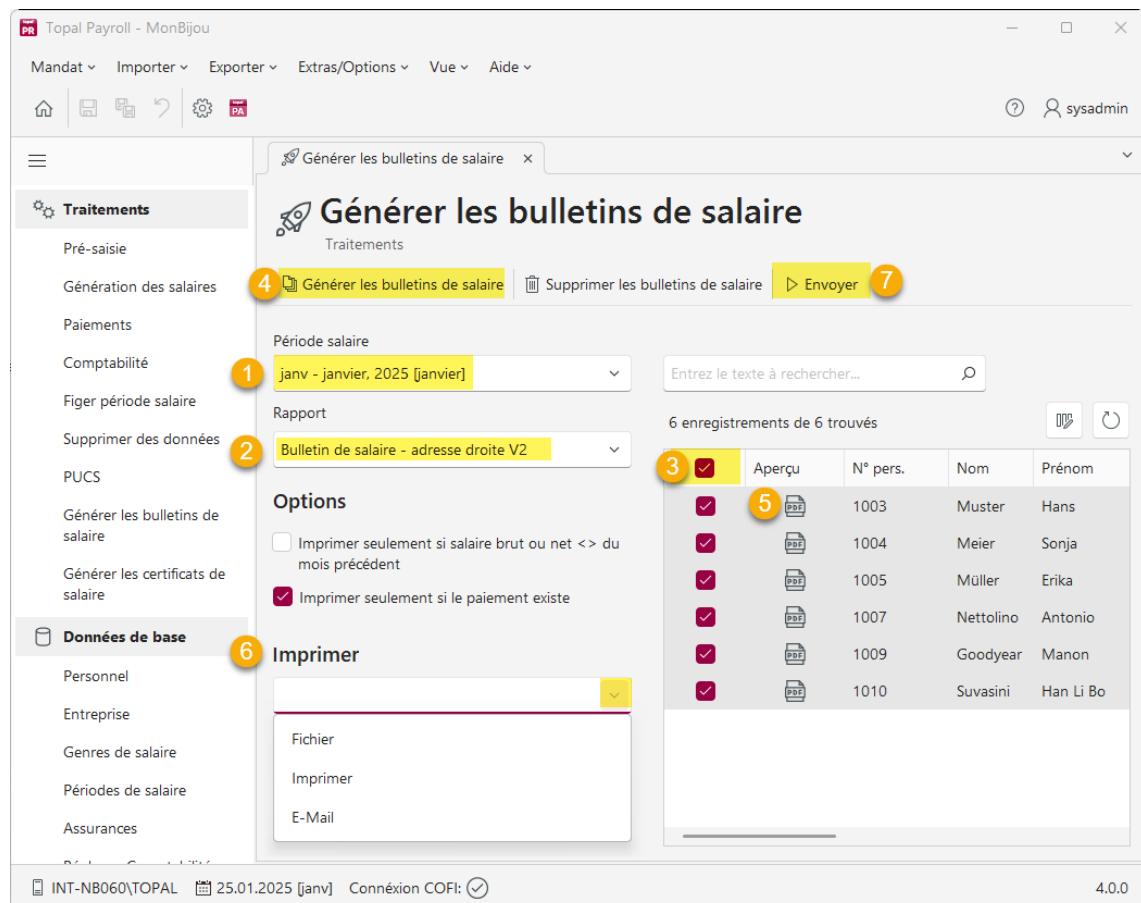
- Impression à l'aide d'une imprimante prédefinie.
- Classement dans une structure de stockage
- Envoi par mail (Standard, Microsoft, Google)
- Envoi par partenaire de solution « BriefButler »

Afin de pouvoir utiliser cette fonctionnalité, il faut définir cette fonctionnalité sous Options/Décompte de salaire resp. certificat de salaire.

The screenshot shows the 'Options | Bulletin de salaire' configuration page. The left sidebar lists categories: Options (Général, Vue, Calcul, Spécification du chemin, Certificat de salaire, Bulletin de salaire, Serveur e-mail, Comptabilité financière, PUCS, Période salaire, Traductions), Modèles e-mail (Certificat de salaire, Décompte salaire), and Support (Logging, Vérifier les formules, Réorganiser les données). The main area has sections for Généralités (Mot de passe du décompte salaire), Imprimer (Répertoire principal: C:\tmp\Salaires, Registre des utilisateurs: {\$2}, Nom du fichier: {\$7}{\$2}{\$3}{\$10}), Imprimante (WorkCentre 6515), and Mail (Décompte salaire du {\$7}).

Les valeurs par défaut sont introduits à l'aide des boutons « ... ». Les valeurs définies sont ensuite reprises lors de l'édition du décompte.

Afin de pouvoir distribuer les décomptes de salaire par le portail de distribution, ils doivent être d'abord créés.



1. Sélection de la période de salaire
2. Sélection du rapport
3. Sélection des employés (Coche Sélectionner tous)
4. Générer les bulletins de salaire
5. Un double-clic sur une icône PDF ouvre le PDF du collaborateur correspondant
6. Sélection de l'impression
7. Envoi de l'impression

Remarque de mise à jour : L'envoi des bulletins de salaire par e-mail n'est possible après la mise à jour qu'avec les nouveaux bulletins de salaire. Les « anciens » bulletins de salaire restent disponibles uniquement pour l'impression, mais ne peuvent plus être envoyés individuellement par e-mail aux employés via le portail de distribution.

Pour les bulletins de salaire personnalisés sous la version 3.7.x, ces ajustements devront être réappliqués aux nouveaux bulletins de salaire List&Label. Votre partenaire de distribution se tient à votre disposition pour toute question à ce sujet.

AVS salaire insignifiant

Une option sur le collaborateur-poste dans les codes salaires offre la possibilité de ne pas décompter les collaborateurs à l'AVS qui gagnent probablement moins que CHF 2'300.00 par année.

Il est important que le code AVS de la personne reste sur « automatique ». Sur le poste du collaborateur concerné, il faut mettre le code salaire AVS salaire signifiant de « Non » à « Oui » :

The screenshot shows the Topal software interface for managing employee salaries. The main title is "1008 Althaus, Franz | Codes salaire". On the left, there's a sidebar with various tabs: Accueil, Personnel, Collaborateur, Poste, Info poste, Salaire, Codes salaire (which is selected), Comptabilité, Certificat de salaire, and Personnalisation. The "Codes salaire standards" section contains fields for Type de salaire* (Salarié horaire), Statut d'engagement (Infini), Pmt. salaires par an (13), and Calcul brut pour net (Non). The "Codes salaire réserve" section lists several codes with their descriptions and status (Code):

Nr.code	Désignation	Code
7510	Provision 13ème salaire	Non
7511	Calc. auto maintien salaire (Maladie/Accident/APG)	Non
7512	AVS Salarie de moindre importance	Oui
7513	Réserve CS 13	
7514	Réserve CS 14	

Il s'ensuit que l'AVS ne sera pas calculée pour ces collaborateurs jusqu'au dépassement du minimum défini. Actuellement CHF 2'300.00 par année calendrier.

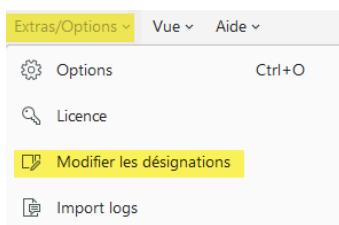
Si cette valeur est dépassée, Topal décompte l'AVS due rétroactivement lors du prochain décompte.

Autres nouveautés

- Les déductions d'impôts à la source (Table en %) sont communiquées comme suit (Salaire soumis à la source * taux en pourcents du salaire déterminant)
- Les décomptes de salaire d'un collaborateur peuvent être imprimés pour une période sélectionnée



- Calculation CP avec une table en % : Le taux d'occupation en % pour la déduction de coordination peut être pris en considération.
- Les genres de salaires standard peuvent être adaptées avec la possibilité de revenir en arrière.
- Le rapport « Décompte de salaire » contient plusieurs paramètres pour la partie « Info ». Ces paramètres sont intégrés dans le générateur du rapport.
- Canton CAF figure maintenant comme code salaire dans les codes salaires et plus sous « enfants ».
- Les mutations globales sont complétées par canton CAF et compte d'entreprise.
- Les frontaliers Italie peuvent être décomptés selon le nouvel accord frontaliers avec l'Italie. (La certification n'est pas encore disponible).
- Statistique & Impôts à la source : menus interactifs selon informations nécessaires
- BD modèle de nouveau disponible sur SQL-server 2017
- La fenêtre du décompte salaire à choix en horizontal ou vertical possible
- La désignation des champs de salaires « modifiable » sous Extras/Options



- Dès qu'un calcul de salaire a été fait pour un collaborateur dans le traitement actuel, il n'est plus possible de modifier des données de collaborateurs.
- Message d'information en cas de licence insuffisante : Si plus de collaborateurs actifs sont présents que la licence par instance SQL prévoit, un message d'information apparaît à chaque démarrage et lors d'un changement de mandat.